

## ENVOYER UN MANDAT CASH

### Est-ce encore un service public ? Comment procéder ?

En août 2017, La Poste supprimait de ses services le mandat cash « urgent ». Elle justifiait sa décision par une baisse de 25% de la demande en cinq ans. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le mandat cash « ordinaire » disparaissait à son tour des quelques 9250 bureaux de poste du territoire. La raison officielle ? La lutte contre le blanchiment d'argent. Le mandat cash « ordinaire » service historique de La Poste mis en place en 1995, permettaient d'envoyer jusqu'à 1 500€ en France et dans les DOM. Ni l'expéditeur ni le destinataire n'étaient dans l'obligation de détenir un compte bancaire. De ce fait, le mandat postal s'avérait utile pour les personnes de l'impossibilité de produire un justificatif de domicile ou, plus largement, n'ayant pas de compte bancaire et donc de moyens de paiement liés, tels que virements, cartes ou chèquiers.

#### Un service confié au privé

Aujourd'hui, en guise d'alternative, La Poste distribue les produits de la société privée américaine Western Union et, parmi ceux-ci, l'équivalent du mandat cash « ordinaire », mais à un coût nettement supérieur. Transférer, par exemple, 1 500 euros à un destinataire se situant en France coûte aujourd'hui 52 euros (tarif France et zone Euro, site de La Poste au 10/2018), quand le même service coûtait moins de 20 euros lorsque La Poste assurait elle-même la prestation. Étrangement, Western Union propose le même service dans ses agences à 0,90€ (site du WU au 10/2018). Il est à noter que tant La Poste que Western Union encouragent fortement leurs clients à procéder aux transferts d'argent en ligne. Les tarifs pratiqués sont alors de 20 à 40% moins chers que ceux pratiqués en bureau de poste.

#### Un transfert quasi instantané

Concrètement, comment procéder à un transfert ? il suffit à l'expéditeur de se présenter dans un bureau de poste muni d'une pièce d'identité et de remplir un formulaire. Il remet les espèces contre un numéro de transfert (MTCN). Le destinataire, également muni de sa pièce d'identité, doit à son tour se rendre dans un bureau de poste, remplir un formulaire et ensuite fournir le MTCN. Cette référence de transfert est obligatoire en France. La somme en liquide est disponible quelques minutes seulement après l'ordre de transfert et remise sans frais. Il est possible d'envoyer vers la France métropolitaine et dans les DOM, mais aussi vers plus de 200 pays, jusqu'à 7 600 euros.

#### Un domaine concurrentiel

Si la société Western Union est probablement la plus connue, de nombreux autres prestataires proposent de transférer de l'argent. Tous misent sur les services en ligne et aucun, en France, ne bénéficie du maillage territorial de proximité offert par La Poste. Il est regrettable que ce réseau exceptionnel ne soit pas mis à la disposition d'un vrai service public destiné à tous, y compris aux plus fragiles et ceux éloignés des services bancaires.

Michèle BERZOZA

### L'AVIS D'INDECOSA CGT

La Poste s'est encore une fois détournée de sa mission de service public. En supprimant le mandat cash « urgent » puis le mandat cash « ordinaire » elle a fait fi des plus fragiles, de ceux qui ont perdu leurs moyens de paiement ou n'ont plus accès aux services bancaires. Une façon de négliger une frange de la population, démunie et nécessitant plus encore de services de proximité à un coût raisonnable, du fait de ses difficultés. Alors que l'inclusion bancaire pour tous n'est pas encore une réalité, imposer un service privé onéreux en remplacement du mandat postal est inacceptable !

Contacts : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr) et [indecosa.cgt.fr](http://indecosa.cgt.fr)